J'ACCOMPAGNE LA FLS ET SES FAMILLES

JE FAIS UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SEPA

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever en faveur de la FLS
(le 5 du mois).

Chaque mois	Chaque trimestre	Je consacre mon don :
☐ 15 €	☐ 15 €	☐ à l'ensemble de vos actions
☐ 30 €	☐ 30 €	☐ au logement de personnes handicapées
☐ au choix : _____ €	☐ au choix : _____ €	☐ au logement des plus démunis
		Ne cocher qu'une seule case

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____

Fait à : _____

Le : _____

Signature :

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

IBAN - Numéro d'identification International du Compte Bancaire

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

BIC - Code international d'Identification de votre Banque

N° ICS : FR85ZZZ409081

IMPORTANT : retournez la présente autorisation **accompagnée d'un RIB** dans l'enveloppe réponse ci-jointe. Un reçu fiscal du montant annuel de votre don vous sera adressé en mars. Vous pouvez, si vous le souhaitez, interrompre les prélèvements par simple courrier ou mail à la FLS, avant le 15 du mois en cours.

Les avantages du don par prélèvement automatique

1) Vous n'avez plus à vous soucier de la date de votre don

2) Vous permettez à la FLS de réaliser des actions de long terme, en faveur des plus démunis

3) Vous pouvez l'interrompre sur simple demande ou mail

4) Vous inscrivez votre soutien à la FLS dans la durée

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Fondation pour le Logement Social à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Fondation pour le Logement Social. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec sont client. Elles peuvent donner lieu à l'exercice par ce dernier de son droit d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux art. 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

FLS
Fondation pour le Logement Social
31 rue de Dantzig - 75015 Paris

Merci de votre confiance !

contact@fls-fondation.org / 01 56 08 30 22